

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. FRICOT, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M. GUITER, M. HULOT, Mme JOHAN, Mme LESAGE, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme SUREAU, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : M GERBOUIN a donné pouvoir à M. BOULAY, M. POULAIN a donné pouvoir à Mme TAUNAI, M. JOUET a donné pouvoir à M. BOULAY

Excusée : Mme JARDIN

Absent : M GANDON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Maryse TAUNAI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021 : Madame TAUNAI souhaite modifier la formulation page 5 concernant les pigeons : « Madame TAUNAI s'interroge sur le fait que le Maire ne prenne pas un arrêté municipal pour la capture des pigeons ».

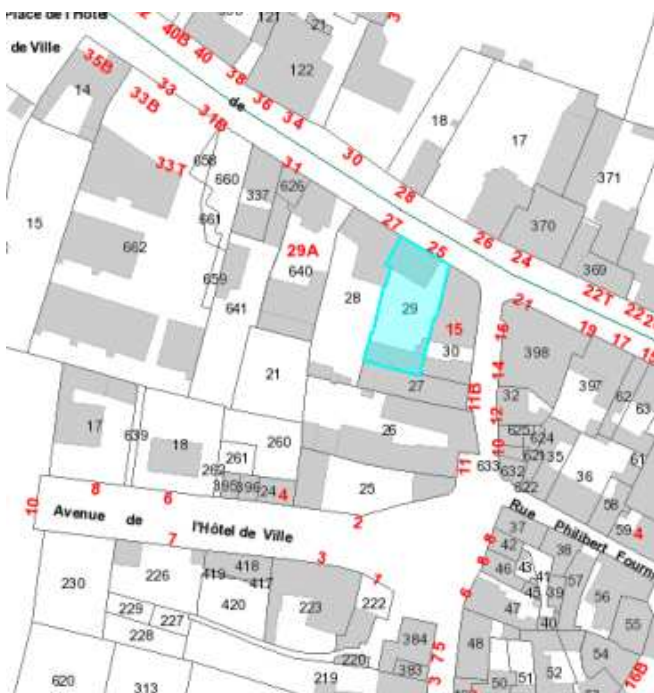
Cette remarque va être prise en compte, le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajout à l'ordre du jour :

- **Convention avec Mayenne Habitat pour la construction de 25 logements au lotissement des Néfliers 1^{ère} tranche**

DECISIONS DU MAIRE

N°2021-076 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°25, cadastrée section AE n°29.



N°2021-077 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de la Gare, n°61, cadastrée section AH n°151.



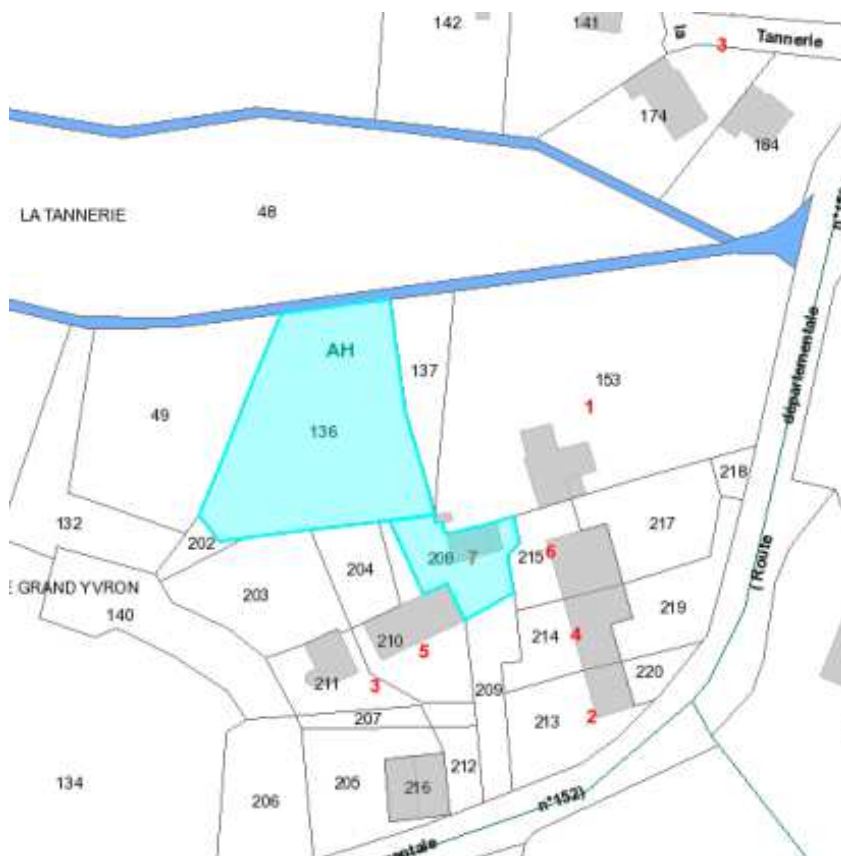
N°2021-078 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Rosiers, n°10, cadastrée section AB n°245.



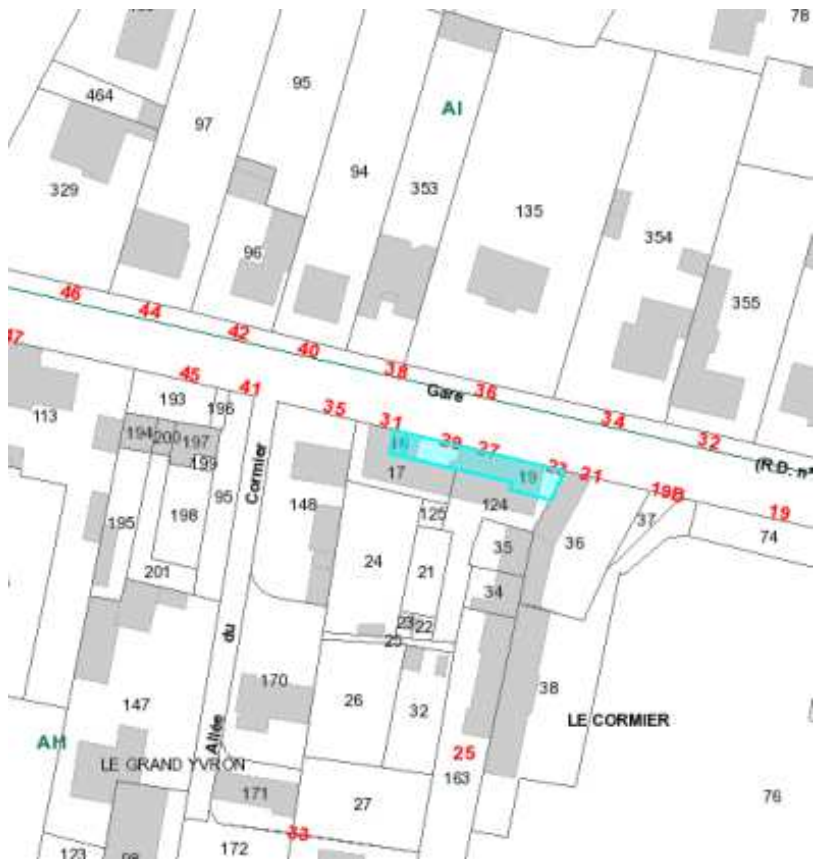
N°2022-001 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°66, cadastrées section AB n°68.



N°2022-002 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, Le Grand Yvron, n°7, cadastrées section AH n°208 et 136p.



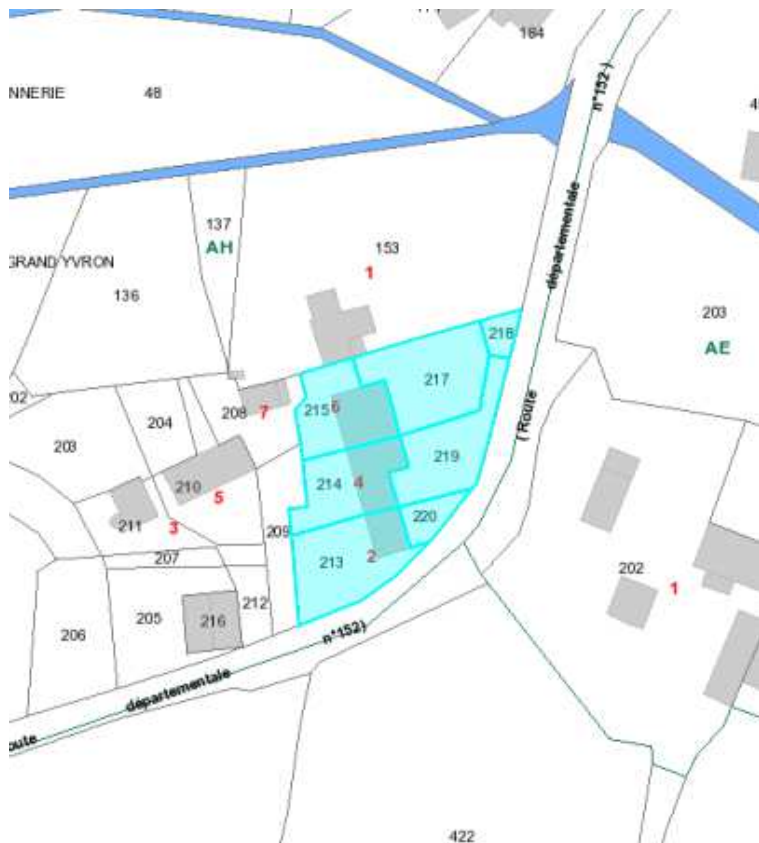
N°2022-003 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, rue de la Gare, n°29, cadastrées section AH n°18 et 19.



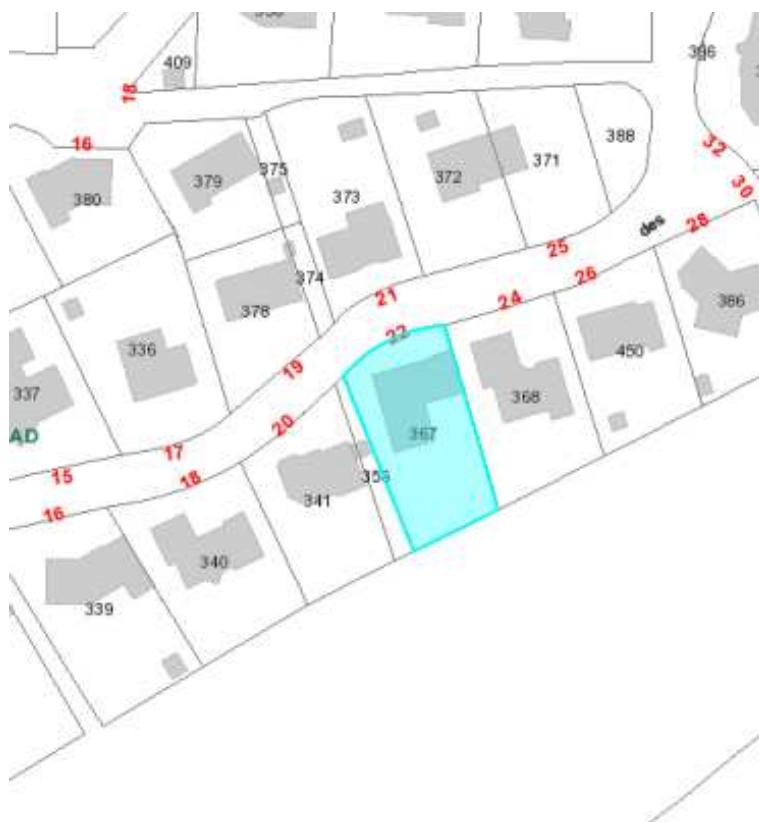
N°2022-004 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, allée des Chênes, n°40, cadastrée section AC n°604.



N°2022-005 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, Le Grand Yvron, n°2-4-6, cadastrées section AH n°213, AH n°214, AH n°215, AH n°217, AH n°218, AH n°219, AH n°220.



N°2022-006 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Epis, n°22, cadastrée section AD n°367.



N°2022-007 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Alizées, n°9, cadastrée section A n°504.

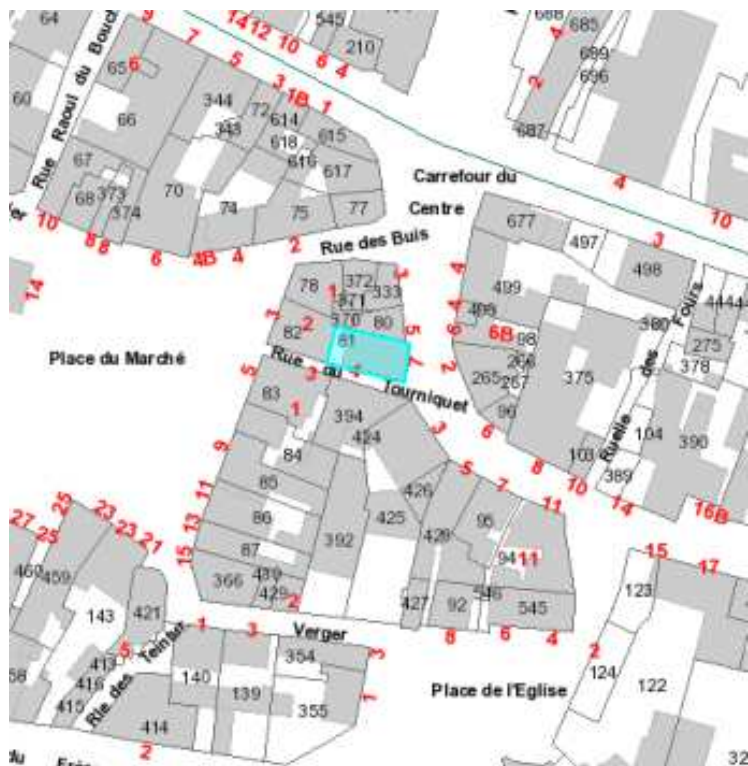


N°2022-008 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte le devis de Plaine Etude de Laval (53) concernant maîtrise d'œuvre renouvellement de réseaux eaux pluviales et réaménagement superficiel du Chemin de la Touche avec une mission de base de 8 500.00 € HT et avec une option (suivi de chantier et réception des travaux) pour un montant de 3 000.00 € HT.

N°2022-009 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, allée du Château, n°2, cadastrée section AI n°121.



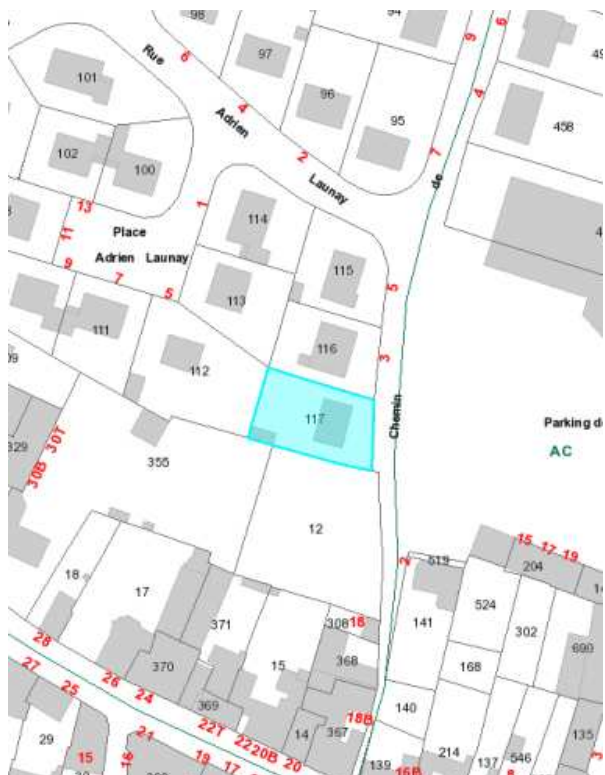
N°2022-010 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Carrefour du Centre, n°7, rue du Tourniquet, n°4, cadastrée section AE n°81.



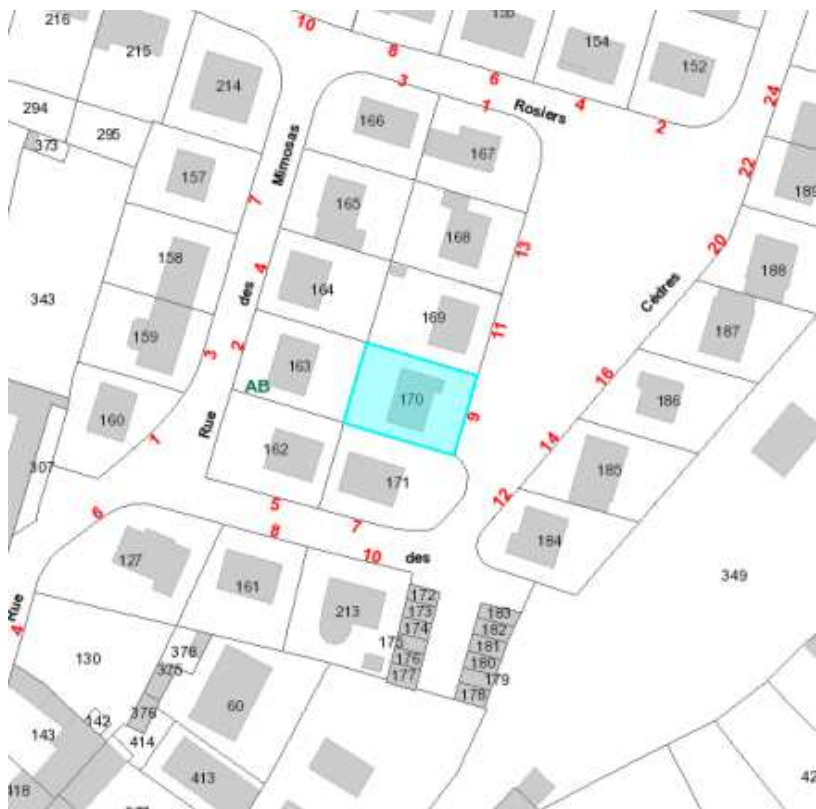
N°2022-011 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°35, cadastrée section AE n°14 et place de l'Hôtel de Ville, cadastrée section n° 15.



N°2022-012 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, chemin de Saubert, n°1, cadastrée section AB n°117



N°2022-013 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Cèdres, n°9, cadastrée section AB n°170.





Jeudi 20 janvier 2022
Meslay-du-Maine
18h30



COMPTE-RENDU

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PETITES VILLES DE DEMAIN

Ville de  eslay-du-Maine

Présents : Christian BOULAY, Xavier CAUCHOIS, Gwénola SUREAU, Marie-Françoise MOREAU, Florence FORET, Jacques BRAULT, Véronique JARDIN, John GERBOUIN, Roger GUI TER, Daniel GAUDRÉE, Jacky HULOT, Julien GANDON, Maryse TAUNAI S
Excusée: Anne-Flore JOHAN
Absente: Marylène LESAGE



INTRODUCTION

Présentation



Ordre du jour

- Introduction : Présentation Petites Villes de Demain et du Chef de projet
- Synthèse du travail réalisé en amont
- Elaboration d'un cahier des charges dans le cadre d'un "plan guide"
- Retour sur la rencontre Ambrières-les-Vallées/Meslay-du-Maine
- Echancier du programme sur l'année 2022
- Conclusion/Questions diverses



Manon CARCEL

m.carcel@paysmeslaygrez.fr
06.77.61.37.27

Cheffe de projet Petites villes de demain

- Formations :
 - Conseillère en Economie Sociale Familiale (Rennes)
 - Master Intervention et Développement Social
 - Master Aménagement et Urbanisme (Le Havre)
- Expériences professionnelles :
 - Chargée d'études auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 76) - étude portant sur l'attractivité des communes péri-urbaines (*pourquoi les habitants viennent s'installer dans ces communes?*)
 - Réponsable de boutique (Le Havre)
- Intérêt pour Petites Villes de Demain : programme transversal

En fonction depuis le 18 octobre 2021





PROGRAMME

Petites villes *de demain*

- Petites villes de demain est par comparaison le cousin d'Action Coeur de Ville
- Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que leur intercommunalité.
- Le programme a été conçu pour soutenir sur six ans (2020-2026) dans l'objectif d'accompagner les élus tout au long du mandat
- La commune de Meslay-du-Maine est lauréate du programme depuis la signature de la convention d'adhésion le 21 juillet 2021
- Il faut voir Petites Villes de Demain comme une "boîte à outils" avec à l'intérieur différents outils opérationnel (Opération de Revitalisation du Territoire - ORT; Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH -RU..), des outils en terme de subvention et d'ingénierie



Missions du Chef de projet

Petites villes *de demain*

= Chef d'orchestre du programme

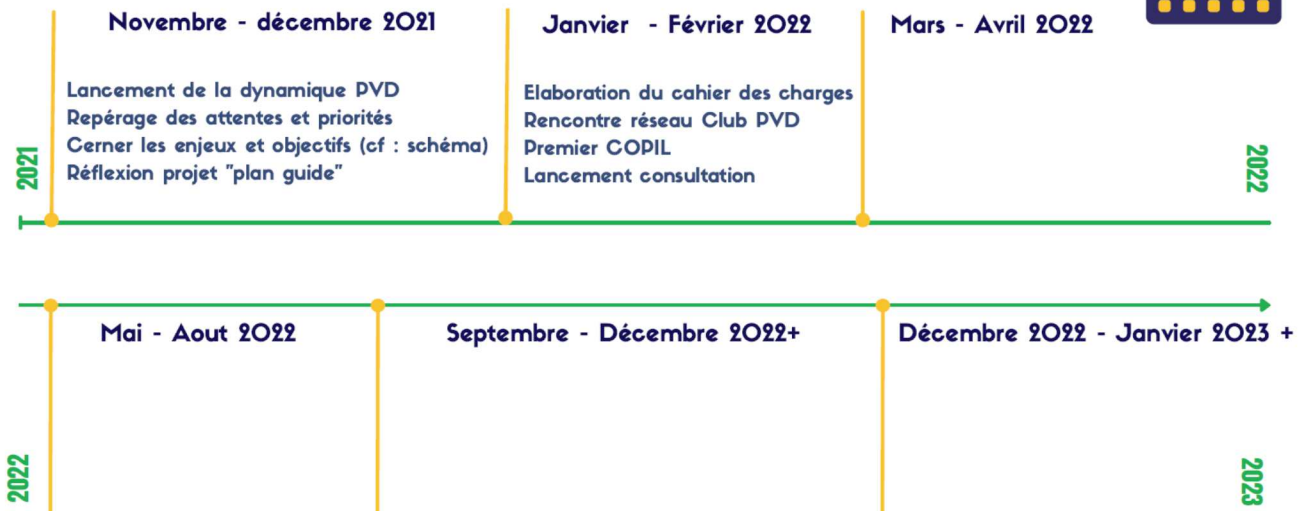
- Accompagner les élus dans la concrétisation de leurs projets (animation d'un comité de suivi : Mr Boulay, Mr Cauchois, Mme Sureau, Mme Chauveau, Mme Carcel)
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Synthèse du travail réalisé en amont

Où en sommes-nous ?



ECHEANCIER



DES ENJEUX ET OBJECTIFS MULTIPLES

Définir les enjeux et les objectifs pour mieux identifier les actions à mettre en œuvre

Ville de Meslay-du-Maine



ELABORATION D'UN PLAN GUIDE CAHIER DES CHARGES



- Plan guide :

- un projet global qui servira de feuille de route aux élus afin de définir et de hiérarchiser les projets d'aménagements à mener à plus ou moins long terme pour répondre aux besoins de la commune
C'est un projet d'ensemble mais quatre secteurs sont à prioriser (Place de l'Eglise, Place du Marché, Carrefour du centre, L'Esplanade des Grands Jardins)

L'objectif est de solliciter un Bureau d'études pour constituer ce plan guide, avec pour phases de l'étude:

- un diagnostic d'ensemble (foncier, commerce, mobilité, organisation urbaine, parc de logement, architecture...)
- proposer des scénarios avec à la clé la sélection par les élus d'une stratégie d'aménagement
- définir un programme opérationnel (fiches actions, planification des travaux dans le temps et l'espace..)
- Déterminer une enveloppe budgétaire

Le Bureau d'Etudes est co-financé à hauteur de 50% par la Banque des Territoires dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Attention : actuellement il y a une forte demande en Bureau d'Etudes mais peu d'offre.

L'objectif est de valider le cahier des charges au Conseil Municipal du 24 février pour lancer au plus vite la consultation.



Rencontre Ambrières/Meslay

Judi 6 janvier - Mairie d'Ambrières-Les-Vallées

Monsieur Guy Ménard - Maire
Madame Anne-Laure Chollet - Chargée de projet Petites Villes de Demain

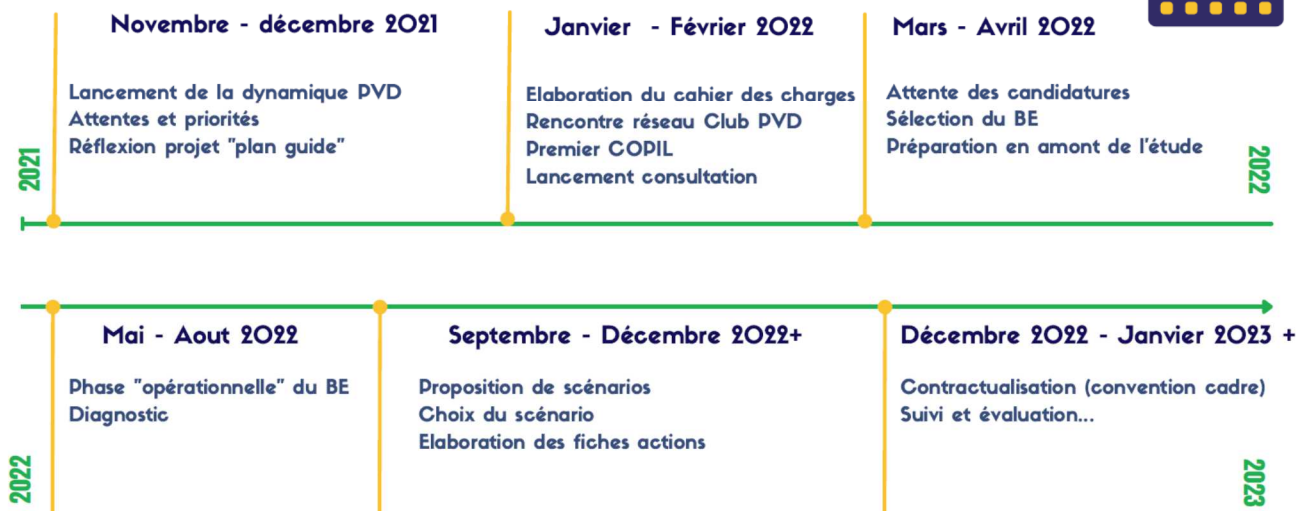
La commune d'Ambrières a commencé la revitalisation de son Centre-Bourg en 2015 jusqu'en 2017, il s'agissait de l'Acte 1. Elle entame actuellement l'Acte 2 dans le cadre de Petites Villes de Demain.

- Objectif de cette rencontre :
 - connaître la satisfaction de la commune vis à vis de leur Bureau d'études (satisfait)
 - échange sur le cahier des charges pour solliciter un Bureau d'Etudes

Synthèse :

- 2 bureaux d'études : Plannis (planification) et l'Atelier du Relais (mise en oeuvre)
- coût du Bureau d'Etudes de l'Acte 2 = 29 000 soit 14 500 de reste à charge pour la commune avec le cofinancement de 50% par la Banque des Territoires

Constat: Rencontre intéressante mais la démarche par secteurs qui a été prise par Ambrières n'est pas le souhait de Meslay qui se projette sur un projet d'ensemble



Suite à la question de M GUITER, Monsieur BOULAY informe que 15 villes en Mayenne sont concernées par le programme Petites Villes de Demain.

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal que la Commune a deux possibilités concernant le recrutement d'un bureau d'études :

- Faire une consultation, cependant très peu de bureau d'études y répondent car trop de demandes.
- Faire un marché à bons de commandes via la Banque des Territoires, mais le bureau d'études est imposé et ne correspond pas totalement aux attentes des élus.

Les élus sont en cours de réflexion.

Le Conseil Municipal est favorable à l'élaboration d'un cahier des charges.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission « salle socioculturelle » du 11 janvier 2022

Présents : Christian BOULAY, Xavier CAUCHOIS, Marie-Françoise MOREAU, Florence FORET, Véronique JARDIN, Jacques BRAULT, Gwénola SUREAU, Huguette GAUTIER, Jacky HULOT.

Absents Roger GUITER et Patrice FRICOT

1. Retour des visites des salles de Gorrion et de Cossé

Ces deux communes ont axé l'utilisation des salles sur le domaine culturel – Gorrion à travers la classes orchestre, Cossé pour le festival de l'humour. D'autre part, ils ont moins de concurrence de salles à proximité.

2. Perspectives sur les besoins du territoire et de la commune de Meslay

- 3 salles existantes sur le territoire : Villiers, Arquenay et Meslay avec des capacités limitées pour les 2 premières.
- Les animations actuelles (bals, lotos, belote...) seront probablement différentes dans les années à venir et il est difficile d'anticiper les besoins d'ici 10 ans.
- Cependant on peut penser que certaines activités seront reconduites : concerts, spectacles, théâtre... Il sera néanmoins nécessaire de moderniser la scène et de mettre à disposition des artistes des loges adaptées.
- Par ailleurs, les entreprises ont et auront besoin de lieux pour organiser des séminaires, assemblées générales, cérémonies, ateliers... Pour répondre à ces demandes, il faut mettre l'accent sur la modularité des lieux. Nous avons déjà la possibilité de diviser la grande salle en 3 parties et nous disposons de salles annexes de capacité moindre : salle des aînés, salle sous-scène, ancienne bibliothèque, salle de danse et hall d'entrée (séparable en 2 parties) et si besoin la salle de tennis de table.

Mme Anne-Flore JOHAN n'ayant pas de recul durant la période avant COVID demande sur une année combien représente le nombre de réservations de salles pour les spectacles et séminaires d'entreprises ?

Par ailleurs elle précise qu'il y a d'autres lieux sur le territoire pour accueillir les séminaires d'entreprises.

- réponse de Mme GAUTIER environ 160 jrs de réservation globale salle socioculturelle uniquement, dont en moyenne sur 2018/2019 14 réservations par des entreprises et 25 réservations pour des spectacles.

M. Jacques BRAULT précise qu'elle est surtout utilisée pour des lotos et les bals des séniors.

M. Xavier CAUCHOIS argumente l'importance de bien qualifier les besoins de cette salle.

M. Daniel GAUDREE fait part de sa réflexion sur l'ensemble de la salle en y associant une analyse des capacités d'hébergement sur le secteur

Mme JOHAN demande s'il y a des demandes pour du co-working ou espace éphémère sur Meslay ?

M. BOULAY lui répond qu'il n'y a aucune demande à ce jour, de plus il serait préférable de les situer au centre de Meslay.

3. Travaux à envisager

- Scène
 - Réfection de la scène avec remontée du plafond pour faire un caisson, indispensable compte tenu des normes actuelles et des impératifs d'acoustique.
 - Installation d'un ascenseur pour accéder à la scène depuis les loges
 - Réhabilitation de la partie sous la scène avec création de loges
- Sanitaires : modifications avec accès sur le côté pour éviter l'ouverture des portes pendant les spectacles et mise aux normes
- Grande salle : révision de l'acoustique et de l'éclairage, création d'une aération
- Petites salles : prévoir l'accès wifi et l'équipement des salles
- Cuisine modification de la cuisine en fonction des demandes des traiteurs (frigo et réchauffe-plats)

Des travaux ont déjà été effectués : changement des ouvertures et finalisation du parking à l'arrière de la salle (50 places)

4. Budget

Les travaux proposés au point 3 représentent un budget d'environ 2 millions d'euros subventionnables.

Une option reste possible d'ajouter des gradins mobiles pour un budget de 400 000€ à ce jour.

5. Actions à prévoir

- Afin d'éviter que le dossier ne soit recalé par les services de sécurité de la Préfecture, il sera judicieux de présenter le projet au SDIS au préalable
- Contacter les traiteurs afin de préciser leurs besoins
- Prendre contact avec les entreprises susceptibles d'utiliser la salle (pour AG, formations, séminaires....) pour connaître leurs attentes.
- Créer des outils de communication pour présenter et promouvoir la salle

Monsieur CAUCHOIS précise qu'il faudra mettre en avant la modularité de cette salle.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la commission « Urbanisme et Environnement » du 13 janvier 2022

Présents : SUREAU Gwénola, TAUNAI Maryse, BERTREL Corinne (agent chargé de l'urbanisme), GUITER Roger, FRICOT Patrice, COUSIN Jacques, GAUDREE Daniel, Julien GANDON, BOULAY Christian,
Absents : GERBOUIN John, JOHAN Anne Flore

1) Mise à jour des lieux-dits

L'orthographe des lieux-dits correspond à l'orthographe des panneaux de lieux-dits.
Il faut remettre à jour le tableau d'adressage des lieux-dits.

« La Gare » : le panneau est actuellement positionné au niveau d'une maison et non au niveau de l'ensemble des maisons, la commission propose de déplacer le panneau en amont des maisons.

« Le Grand Yvron » : le panneau est positionné au niveau de la cour des logements route de Ruillé. La commission propose d'ajouter un nouveau panneau de lieu-dit au niveau du poteau téléphonique, entre la maison de Mr LETESSIER et les maisons route de Ruillé, pour signaler que Mr LETESSIER habite également le Grand Yvron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la mise à jour des lieux-dits.

2) Aménagement place de l'Eglise (voir plan joint)

Pour sécuriser le passage des piétons sur la place, il est proposé à la commission de réfléchir à un marquage provisoire en attendant un futur aménagement qui sera étudié dans le cadre de « Petites Villes de Demain ».

Après différents échanges en amont avec Véronique MARQUIS, DST, il est proposé 3 schémas de stationnement.

Une proposition avec des stationnements en épis est privilégiée. La commission préfère plus de places de stationnement plutôt que réserver un emplacement pour des livraisons, un panneau devrait suffire. La place la plus à droite du plan (face entrée chapelle) sera supprimée car mal placée et 2 places seront ajoutées sur le côté de l'église. Il est également proposé de remplacer les 2 places de stationnement vertical aux n°1 et 3 par 2 places de stationnement longitudinal.

Une discussion a suivi sur l'intérêt ou non d'ajouter des potelets en bois au marquage le long de l'église. La commission valide les potelets bois considérant qu'ils seront plus efficaces pour faire ralentir les voitures, donc sécuriser la place pour les piétons et les cyclistes.

Julien GANDON propose de faire un pré marquage à la bombe pour se rendre compte de la largeur de la voie. Il est donc décidé une commission, le vendredi 25 février à 18h, sur site, pour visualiser et confirmer cet aménagement.

Madame LESAGE attire une vigilance quant à la sécurité des piétons lorsque les véhicules reculeront de leurs places de stationnement. Madame SUREAU informe que des potelets seront mis en place.

Madame JOHAN demande si des couleurs différentes seront mises places pour différencier les circulations voitures et piétonnes. Monsieur le Maire répond que cet aménagement est une phase de test et qu'une seule couleur est prévue.

Madame SUREAU précise qu'une vraie réflexion sera faite lors de l'aménagement de la place de l'Église en y intégrant les parkings limitrophes.

3) Prix de vente de la tranche 2 des Néfliers

Suite au bureau d'adjoints du 06/01/22, il est proposé à la commission maintenir le prix de vente à 49€ TTC le m². Le coût de la viabilisation des 16 parcelles étant inférieure à l'estimation et les deux tranches étant liées sur le plan du lotissement, la commission propose également de garder ce prix.

Maryse TAUNAI demande s'il est possible de réserver des parcelles avec incitations financières (ex. exonération de taxe foncière pendant 2 ans) pour des primo-accédants, et ainsi privilégier l'installation des nouvelles familles sur Meslay. Ce n'est pas retenu pour l'instant, mais pourra être réfléchi pour un futur aménagement.

Les pré-réservations pourront se faire après la validation au Conseil Municipal du 27 janvier 2022.

Mme SUREAU informe le conseil municipal qu'il reste 2 parcelles à vendre dans la Tranche 1.

Tranche 2 : réception des travaux fin février pour une commercialisation fin avril

La commission valide le prix de 49€ TTC le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le prix de commercialisation des parcelles de la tranche n°2 du lotissement des néfliers à 49 € TTC/m² (sur la base d'une TVA à 20%), soit 40.83 € HT le

m² et autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et actes utiles à la commercialisation et à la vente des parcelles.

4) **« 1 naissance, 1 arbre » - 22 naissances en 2020**

Un schéma dessiné par Christophe CHAUVIN, du service technique, est présenté à la commission pour avoir un aperçu de l'implantation des arbres au niveau de la zone humide. La commission regrette qu'il n'y ait pas d'arbres fruitiers de plantés. Ce sujet n'avait pas été abordé avant mais sera revu pour les prochaines plantations, sachant que le choix des végétaux se fait sur un listing recommandé et en fonction de la zone de plantation.

Peu de familles ont répondu à l'invitation pour participer aux plantations. Cela peut être dû au contexte sanitaire ou peut-être que le jour choisi, un mercredi, ne convient pas. Cela sera également reconsidéré pour l'année prochaine.

5) **Création de voies et nomination parking de la salle socio**

Deux voies seront créées route du Bignon (cf. plan), il est donc nécessaire de réfléchir à les nommer, ainsi que le nouveau parking derrière la salle socioculturelle.

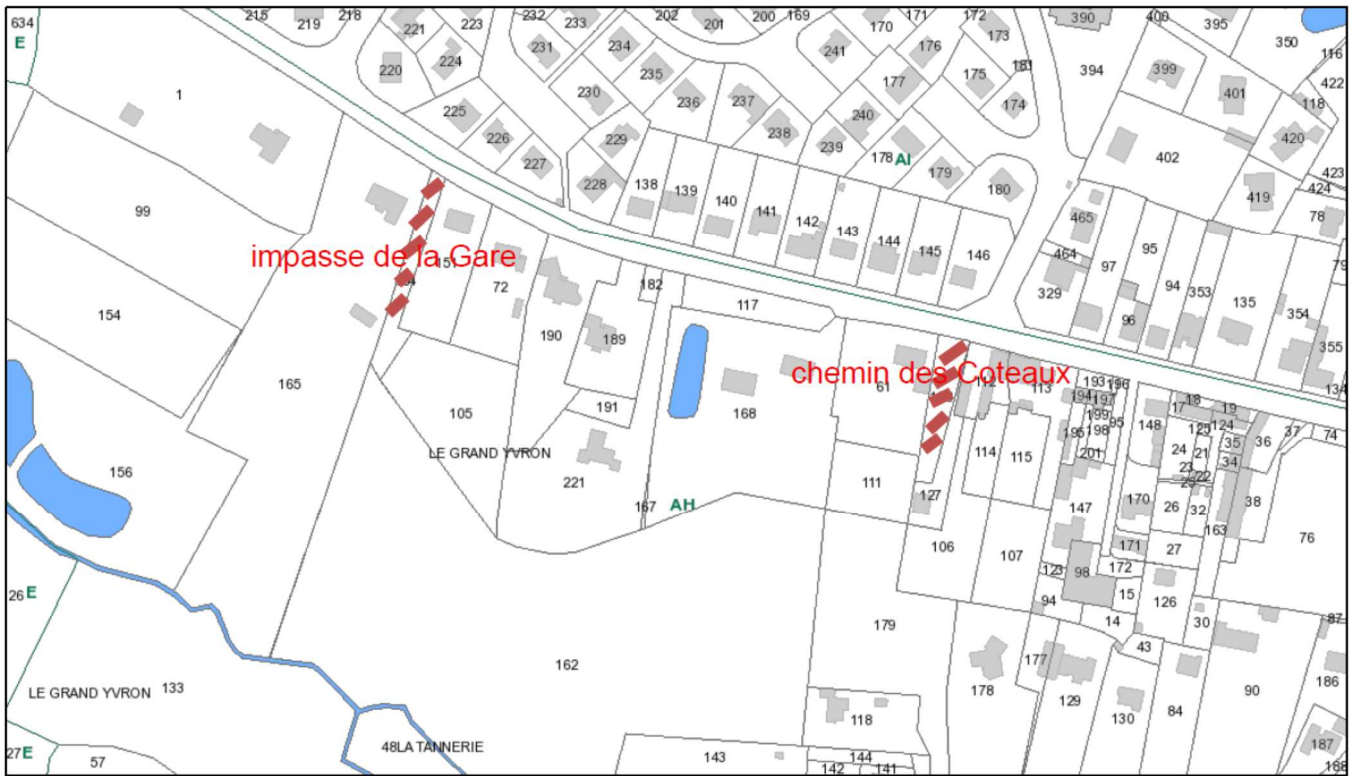
Proposition pour la voie la plus proche de la sortie de Meslay :
Impasse de la Gare
Impasse du Bignon
Impasse Yvron

La commission valide le nom « impasse de la Gare »

Proposition pour la voie la plus proche du centre :
Chemin/allée des Coteaux
Chemin/ allée de la Gare
Chemin du Vassé

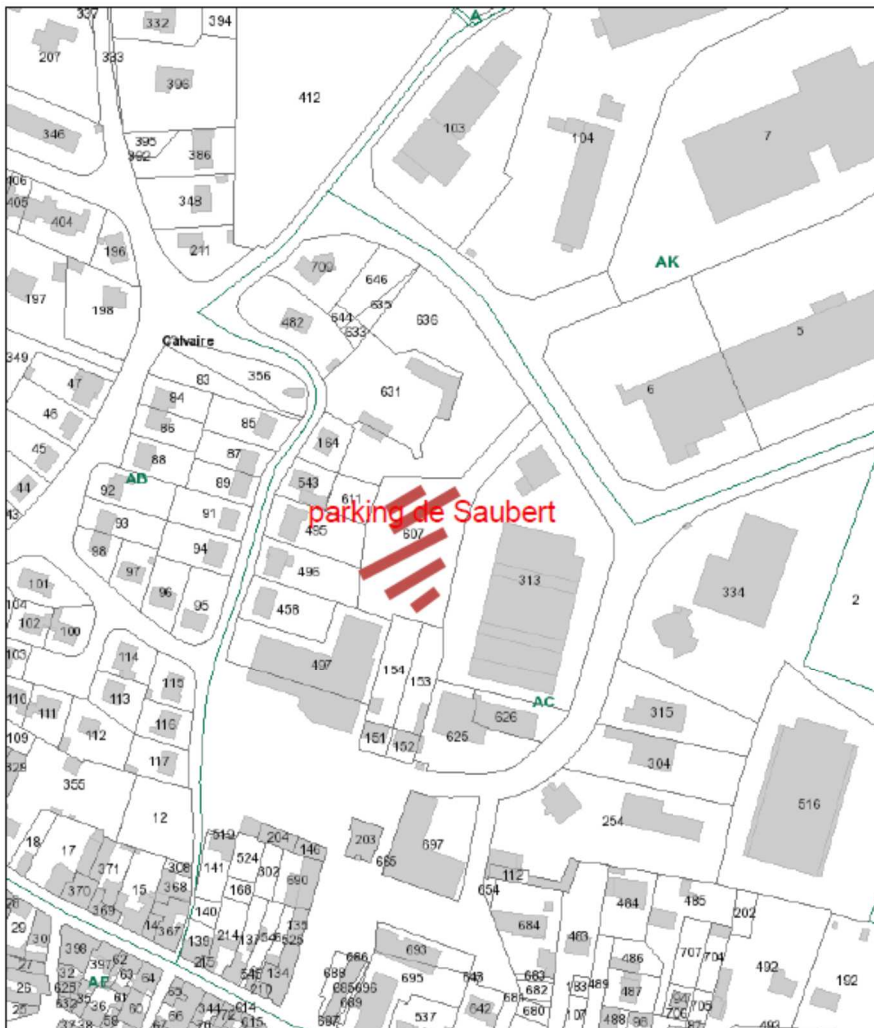
La dernière proposition pouvant entraîner une confusion avec allée du Vassé au lotissement du Maine, la commission valide le nom « chemin des Coteaux ».

Commune de Meslay du Maine



Proposition pour le parking : parking de Saubert

Commune de Meslay du Maine



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme le nom des voies et parking proposés par la commission.

6) Esplanade des Grands Jardins

Les différentes modifications apportées par ABE sur la nouvelle esquisse répondent aux attentes de la commission.

La commission valide cette esquisse.

M HULOT précise qu'il serait judicieux de mettre un parking à vélos, le Maire va faire part de cette remarque à ABE.

Le Conseil Municipal valide cette esquisse.

7) Informations diverses :

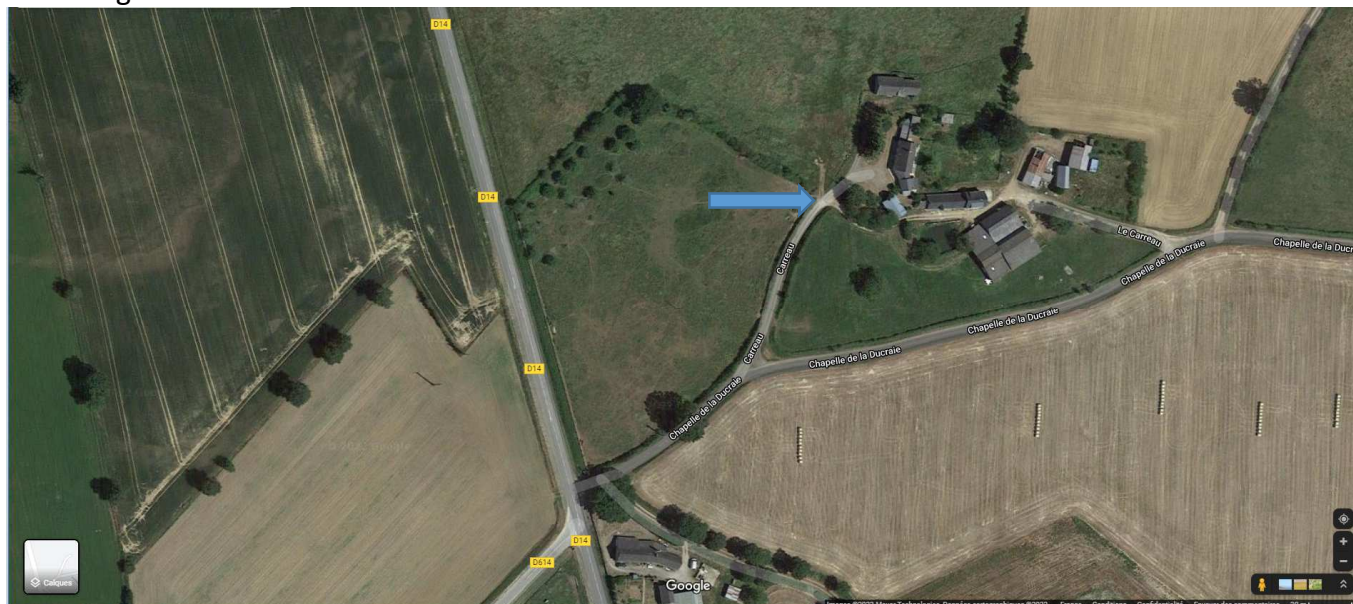
L'achat de la maison rue Carnot a été signé fin décembre 2021. Un projet de 12 logements de Mayenne Habitat va voir le jour suite à la démolition du bâtiment.

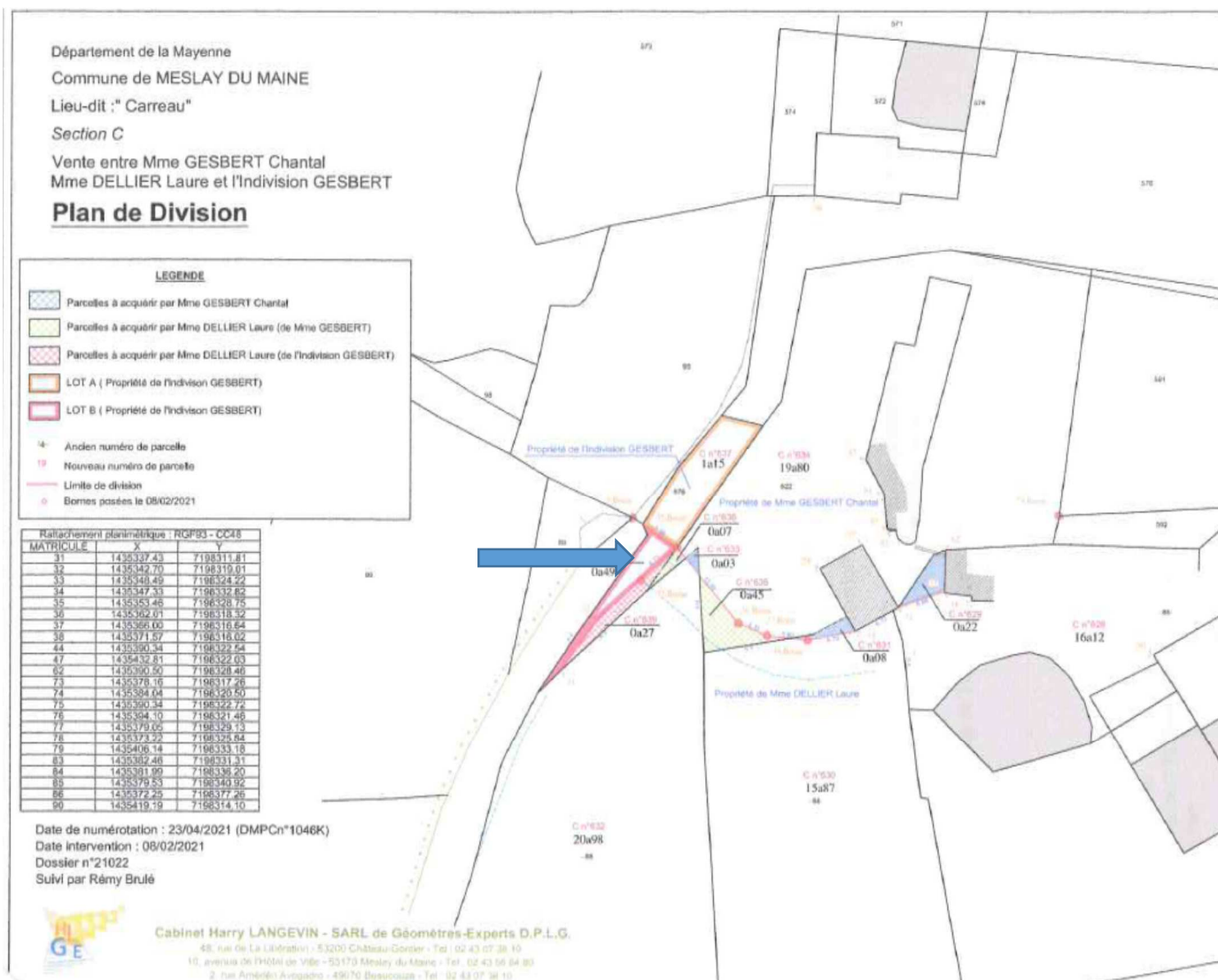
Des informations vont être prises concernant une voiture en stationnement permanent depuis août 2021, boulevard du Collège.

Régularisation Chemin au lieu-dit « les Carreaux ».

La commune a reçu un courrier de l'indivision GESBERT concernant le chemin des Carreaux. Afin de régulariser le chemin, il convient que la commune acquiert 49 m², ce morceau étant la prolongation du chemin communal goudronné d'accès aux propriétés de Mme GESBERT et de l'indivision GESBERT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bout de chemin à l'euro symbolique avec les frais d'actes à la charge de la commune.





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°638 d'une superficie de 49m² à l'euro symbolique avec les frais de notaire à la charge de la commune, et d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les actes afférents à cette opération d'acquisition auprès de l'étude GUEDON notaires à Val du Maine.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Lotissement des Néfliers – tranche 2 : avenant n°1 LEROY PAYSAGES

Un avenant n°1 d'un montant de 4834.25 € HT (pour rappel, marché de base est de 17 982.50 € HT) est proposé pour la pose d'une clôture le long du centre de secours.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cet avenant n°1 avec l'entreprise LEROY PAYSAGES d'un montant 4 834.25 € HT et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu des commissions « Administration Générale et Développement économique et Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu associatif » du 24 janvier 2022

Présents : Christian BOULAY, Jacques BRAULT, Florence FORET, Jacky HULOT, John GERBOUIN, Aurélie MEZIERE, Gwenola SUREAU, Françoise MOREAU, Huguette GAUTIER, Daniel GAUDREE, Jacques COUSIN, Roger GUITTER, Julien GANDON, Xavier CAUCHOIS.

Assistait également : Benoît GASSIOT, comptable

Excusés : Patrice FRICOT, Véronique JARDIN

Ordre du jour :

- Répartition des subventions aux différentes associations
- Questions diverses

- Répartition des subventions aux différentes associations :

Pour rappel, pour prétendre à une subvention, les associations doivent envoyer un dossier de demande de subvention en début d'année comprenant un bilan financier, les actions réalisées et les projets de l'association pour l'année à venir.

Les membres de la commission proposent au Conseil Municipal de garder le même niveau de subvention accordée aux associations qu'en 2021.

La commission propose au conseil municipal la répartition suivante :

SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE OU PUBLIC	MONTANTS VERSÉS EN 2021	Demande	Propositions Commission Vie Associative	Observations 2022
ACTION SOCIALE / SOLIDARITE				
COMITE SECTEUR MESLAY - ZABRÉ	1000,00	1 000,00	1 000,00	
FNATH, les accidentés de la vie	0,00	200,00	0,00	
SECOURS CATHOLIQUE	409,00		509,00	
SECOURS POPULAIRE	200,00		100,00	-
UDAF 53		80,00		
Sous-total - Action sociale/ Solidarité	1 609,00	1 280,00	1 609,00	
CULTURE				
ARTS MAINE	400,00	400,00	400,00	
FESTIVAL DES ATELIERS JAZZ DU PAYS DE MESLAY GREZ	3 000,00	6 500,00	6 500,00	
HISTOIRE & MÉMOIRE	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
HARMONIE SAINTE CECILE	702,00	702,00	700,00	
JUMELAGE MESLAY REMSECK				Pas de demande en 2022
THEATRE -FALEC				aide soumise à la fourniture de documents financiers
Sous-total - Culture	5 602,00	9 102,00	9 100,00	
VIE LOCALE ET CITOYENNETE				
AMICALE DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD (AFN) & AUTRES CONFLITS DE MESLAY-DU-MAINE	333,00	333,00	333,00	Subvention exceptionnelle sollicitée pour leur 50ème anniversaire
DEFENSE CONTRE LES ANIMAUX NUISIBLES	290,00	290,00	290,00	
PRÉVENTION ROUTIÈRE	96,00		96,00	
SPA	96,00		96,00	
SMILE ARTICOM MESLAY	300,00	400,00	300,00	
Sous-total - Défense/droits/cause	1 115,00	1 023,00	1 115,00	
EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE				
ECOLES PUBLIQUES (APE)	7 522,22	7838,41	7 838,41	Classes transplantées pour les enfants meslinois: 51,91 € par enfant en 2022 : 96 élémentaires + 55 maternelles - chiffre 2022
OGEC Notre Dame - Dotation annuelle frais fonctionnement école privée	50 900,71	49306,78	49 306,78	
OGEC Notre Dame - Subvention fournitures scolaires	2 875,25	2947,86	2 947,86	55,62 € par élève en 2022 : 53 élèves inflation de 2,52%

OGEC Notre Dame- Subvention classes transplantées	2 675,44	2743,28	2 743,28	Classes transplantées pour les enfants meslinois: 51,76 € par enfant en 2022 : 53 élèves
OGEC Notre Dame - Subvention restauration scolaire	6 000,00	6000,00	6 000,00	
OGEC Notre Dame- Subvention dotation "travaux"	2 700,00	2700,00	2 700,00	
Sous-total - Education/Enfance/Jeunesse	72 673,62	71 536,33	71 536,33	
LOISIRS				
COMITÉ DES FÊTES	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
FAMILLES RURALES	945,00	980,00	945,00	
LA RITOURNELLE (Assistants maternelles)	305,00			pas de dossier déposé en 2022
Sous-total vie locale	3 250,00	2 980,00	2 945,00	
SPORTS				
ASM FOOTBALL	3 500,00	6 000,00	3 561,00	
ASM PETANQUE	827,00	830,00	750,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAURICE GENEVOIX	713,00	750,00	736,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NOTRE DAME	1 399,00	900,00	1 378,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE CASSIN (USEP)	0,00			pas de dossier déposé en 2022
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE NOTRE DAME	382,00	400,00	380,00	
BASKET CLUB MESLINOIS	1 303,00		1 380,00	
BOULES MESLINOISES	389,00	300,00	389,00	
CLUB TENNIS ET SQUASH	1 261,00	1 500,00	1 193,00	
COMPAGNIE SAINT-GEORGES - TIR A L'ARC	1 130,00	1 700,00	1 223,00	
CYCLOTOURISME	582,00		485,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MESLINOISE	389,00	400,00	389,00	
HANDBALL CLUB	3 346,00	3 500,00	2 779,00	
JOGGING MESLAY ATHLETISME	1 628,00		1 584,00	
JUDO CLUB DE MESLAY	1 059,00	1 800,00	1 132,00	
MESLAY SMASH (VOLLEY-BALL)				
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	2 473,00		2 475,00	
PATINS A ROULETTES	1 014,00		1 267,00	

RETRAITE SPORTIVE	389,00		389,00	pas de dossier déposé en 2022
MULTIGOLF MESLAY	821,00	1 000,00	780,00	
TENNIS DE TABLE CLUB DE MESLAY	1 062,00	1 000,00	1 171,00	
TERPSICHORE - Association de danse	389,00		389,00	pas de demande en 2022
TWIRLING CLUB DE MESLAY	1 184,00	2 000,00	1 410,00	
TRIATHLON (création d'association)		500,00		
Sous-total - Sports	25 240,00	22 580,00	25 240,00	0,00
TOTAL SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	109 489,62	108 501,33	111 545,33	

Monsieur GAUDREE s'interroge concernant la prise en compte des jeunes qui résident sur la Communauté de Communes dans le calcul de la subvention des associations sportives.

- Associations caritatives :

Secours catholique : il y a plus de 240 nuitées dans le local SDF en 2021 gérées par le Secours Catholique. Une discussion s'engage sur le montant à verser au secours catholique.

Madame FORET est favorable à une augmentation conséquente de la subvention. Monsieur CAUCHOIS souhaite avoir le bilan financier de l'association locale et non au niveau du département. Mesdames GAUTIER et MOREAU précisent que le secours Catholique intervient dans de nombreux domaines sur la commune. Il est proposé d'augmenter de 100€ la subvention du secours Catholique et de baisser celle du Secours Populaire de 100€ afin de préserver les équilibres.

- Associations culturelles :

Festival des Ateliers Jazz : les membres proposent de verser 6500 € comme demandée par l'association sous réserve que le Festival de jazz se déroule cette année.

Harmonie Sainte Cécile : Association toujours présente pour les cérémonies officielles. La subvention est arrondie à 700€

Le FALEC n'a pas organisé de représentation depuis 2 ans avec des charges fixes restant à assurer et se retrouve en difficulté financière. L'association a rencontré les élus et sollicite une aide de la mairie.

Monsieur CAUCHOIS souhaite étudier le dossier plus profondément. Monsieur BOULAY propose d'apporter son soutien à l'association sous réserve d'une rencontre pour étudier leur budget prévisionnel.

- Défense droits et causes :

Les mêmes sommes que 2021 sont proposées.

- Loisirs, vie sociale :

Le comité des fêtes sollicite une subvention de 2000 €. Il est proposé de verser cette subvention sous réserve que des manifestations soient organisées cette année.

- Associations sportives :

Montant de la subvention accordée est fonction du nombre de pratiquants et de leur âge (+/- de 18 ans) et de leur lieu de domicile (commune ou communauté de communes).

Le club de danse ne souhaite pas bénéficier de la subvention cette année. Il reste néanmoins comptabilisé dans le calcul de la subvention. Le club de la retraite sportive et l'école Cassin n'ont pas fourni de dossier cette année.

-Ecoles :

Le montant de la subvention est calculé comme les années précédentes ajusté au taux d'inflation.

Revoir à terme la convention signée en 2001. Le coût réel d'un élève de maternelle a beaucoup évolué depuis cette date du fait de la réévaluation des charges de personnel pour respecter le ratio adulte / enfant.

Les subventions classes transplantées ne seront versées que si la classe transplantée a lieu en 2022. La subvention pour l'APE des écoles publiques a été versée en 2020 sans que la classe transplantée ait eu lieu. Il faudra vérifier où sont les crédits.

Mme JOHAN s'interroge sur la sollicitation des subventions demandées par la FNATH et l'UDAF non attribuées

M. BOULAY précise que c'est une compétence de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après présentation du tableau de répartition des subventions 2022, et après en avoir délibéré, approuve le tableau d'attribution des subventions présentées ci-dessus avec les réserves suivantes :

- Festival des Ateliers Jazz : versement de la subvention de 6 500 € sous réserve que le Festival ait lieu cette année.
- Le comité des fêtes sollicite une subvention de 2000 €. Cette subvention sera versée sous réserve que des manifestations soient organisées cette année.
- Les subventions classes transplantées ne seront versées que si les classes transplantées ont lieu en 2022.

Demande de subvention départementale au titre de la restauration du patrimoine public de caractère

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département, au titre de la restauration du patrimoine public de caractère, pour le dossier suivant :

Restauration de la Chapelle Orillard :

L'état très dégradée de la chapelle, propriété de la commune, a conduit l'équipe municipale, attachée à cet élément constitutif du cimetière et du patrimoine de Meslay-du-Maine, à engager des travaux de sécurisation et de restauration.

Plan de financement :

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Natures des recettes</u>	<u>Montant HT</u>
Menuiseries extérieures	2 651.00 €	Conseil Départemental à hauteur de 30 %	7 774.46 €
Peinture	832.00 €		
Charpente couverture	10 550.57 €		
Maçonnerie	11 881.29 €		
TOTAL	25 914.86 €	TOTAL	7 774.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter de la part du département une subvention à hauteur de 30% soit d'un montant de 7 774.46€ pour la restauration ci-dessus décrite.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Une prise de contact se fera auprès de la fondation du patrimoine pour un éventuel financement

M. BRAULT informe l'ensemble des membres du conseil municipal de la réalisation du béton désactivé dans l'allée principale du cimetière entrée Nord.

PROMOTION ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission groupe de travail «Projet jeunes » du 12 janvier 2022

Présents : Mme MOREAU Marie-Françoise ; Mme JOHAN Anne Flore ; Mme MEZIERE Aurélie ; Mme MOREAU Vanessa ; M. BRAULT Jacques ; Mme BELLANGER Sandra ; Mme FORET Florence ; Mme JARDIN Véronique ; M. RADEPONT Jean-Charles ; M. GAUTIER Julien ainsi que Lucie, élève de 3^{ème} en stage de découverte.

Le groupe des élus s'est étoffé puisque Mme FORET et Mme JARDIN ont souhaité y participer. Mme JARDIN se tient disponible même si elle ne s'inscrit pas dans l'immédiat sur les groupes de travail avec les jeunes.

Ordre du jour :

1. Présentation des deux groupes de travail et inscription des élus dans ces groupes
2. Préparation de la réunion à venir, en présence des jeunes
3. Les échéances, retro-planning

1) Les groupes jeunes/élus

A) Le groupe skate park :

- 17 jeunes seront invités à y participer dont 6 Meslinois
- 12 jeunes se sont proposés pour participer aux deux projets dont 7 Meslinois
- *Mme Johan Anne Flore ; Mme Bellanger Sandra ; M. Brault Jacques ; Mme Moreau Vanessa* seront les élus présents dans ce groupe qui sera accompagné par un animateur.

B) Le groupe Espace Jeunes :

- 15 jeunes seront invités à y participer dont 8 Meslinois
- 12 jeunes se sont proposés pour participer aux deux projets dont 7 Meslinois
- *Mme Johan Anne Flore ; Mme Bellanger Sandra ; M. Brault Jacques ; Mme Moreau Vanessa ; Mme Foret Florence ; Mme Mézière Aurélie* seront les élus présents dans ce groupe qui sera accompagné par un animateur.

2) Préparation de la réunion avec les jeunes

- Cette première réunion est fixée au **samedi 05 mars 2022 à 10h**
- Pour présenter le projet à tous les participants, nous réunirons les deux groupes de travail qui, par la suite auront des réunions séparées.

- Une demande va être adressée à la COM-COM pour que cette réunion se déroule dans l'amphithéâtre. *Lors de ce rendez-vous, une demande de mise à disposition d'un animateur de la CCPMG a été formulée.*
- Rendez-vous est pris le 25 janvier à 14h pour présenter le projet aux élus de la COM-COM.

3) Déroulé de cette première réunion

- Présentation des modalités (jours et durée des réunions, fréquence...)
- Définition : **c'est quoi un skate park ? c'est quoi un espace jeunes ?**
 - Sur la base d'un quizz géant (en utilisant les smartphones pour répondre), des explications seront apportées aux jeunes. L'objectif étant que chacun puisse avoir la même représentation, une définition commune. Cela permettra également au jeune de confirmer son choix de groupe, en connaissance de cause.
- Constitution des groupes
 - Nous présenterons les adultes qui accompagneront les groupes : pour chaque groupe il y aura **un collègue d'élus** ainsi qu'**un animateur**.
 - Les jeunes devront s'inscrire dans le(s) groupe(s) qu'ils auront choisis. Nous ne manquerons pas de leur rappeler la nécessité d'engagement dans le temps, d'assiduité. Même si nous avons tous conscience que leur temporalité est différente de celle des adultes et qu'il faudra « **animer** » fortement ces groupes pour les tenir sur la longueur.
 - Nous sommes en réflexion pour proposer à chacun des groupes un outil (réseau social, groupe what's app, padlet, trello...) qui permette aux jeunes de « nourrir » son projet en y apportant des informations, des photos, des articles...
- Présentation du déroulement, des échéances
 - Les élus expliqueront aux jeunes leur volonté de **conduire ces projets à leur terme**, dans la mesure du possible.
 - Ils présenteront le **rétro-planning** envisagé à savoir : une proposition chiffrée fin 2022 pour une réalisation à l'horizon 2024 qui correspond à la date des prochains J.O. Un lien avec la labélisation terre de jeux sera possible surtout avec le projet skate-park.
 - Les jeunes seront sollicités pour apporter du **contenu numérique** à leur projet : recherches internet, photos, vidéos...
 - Les groupes seront amenés à aller visiter d'autres infrastructures, à se rendre sur les lieux d'implantations envisagés pour le skate-park ou l'espace jeunes
- La réunion se terminera par des **jeux de présentations et coopératifs** dans le but d'aider les jeunes à prendre leur place dans le groupe et d'instaurer une belle dynamique collective.
- Questionnaire et autorisations

Nous ferons passer un questionnaire aux jeunes, en amont de la réunion, pour recueillir les informations qui nous manquent (classe, âge, adresse...)

Nous en profiterons pour demander aux parents de signer les autorisations (sortie, droit à l'image, utilisation du smartphone...)

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Compte rendu de la commission « Promotion Attractivité du Territoire » du 17 janvier 2022

Etaient présentes : Véronique JARDIN, Anne-Flore JOHAN, Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE, Huguette GAUTIER, Frédéric JOUET, Françoise MOREAU et Marie HOUDAYER, Agent référent

1. Réalisations 2021

- a. Bulletin – de bons retours sur la nouvelle maquette.
 - Il faudra refaire le point sur le nombre de bulletins distribués sur chaque circuit et ajuster.
 - En ce qui concerne l'Etat civil, l'autorisation des familles est aisée à obtenir pour les naissances. Pour les décès, Marie va revoir ce qu'il est possible de faire avec les Pompes Funèbres.
- b. Vidéo CME -> choix de la poster sur FB & IM afin que ce n'ait pas été un travail inutile. Beaucoup de vues sur FB. Style ludique apprécié.
- c. Site internet -> retours positifs (ergonomie, couleurs...) -> demande complément de conception à Mediapilote pour pouvoir intégrer :
 - Une vidéo 'pleine page' comme celle des vœux par ex à la place du carrousel de photos
 - Une liseuse pour mettre en ligne le bulletin et pouvoir le feuilleterMarie a également demandé à Romain (Médiapilote) de remédier au problème des actualités car, actuellement, ce sont celles de la CCPMG qui remontent prioritairement via Intramuros, et nous souhaitons bien sûr donner priorité aux actus de Meslay

2. Visibilité réseaux sociaux

Marie nous présente un bilan de la fréquentation de nos outils de communication – Facebook, Intramuros et le nouveau site. Il est difficile de savoir réellement à quoi correspondent les chiffres de fréquentation mais les posts FB ayant obtenu le plus de succès sont l'annonce du Marché de Noël de Notre Dame, le Meslaython, la vidéo du CME et la vidéo des vœux du Maire

Suggestions : Marie va relancer Histoire et Mémoire (présentation de photos...) et nous allons continuer à communiquer sur les travaux (cimetière, plantation d'arbres...) et peut-être faire un post sur la capture des pigeons qui a été plus efficace récemment.

3. Plan de ville

- a. En phase d'achèvement. Quelques soucis quant aux tarifs proposés aux commerçants mais globalement le contrat a été rempli. 4 BAT ont été nécessaires avant la version finale. Nous restons en attente de validation des nouveaux noms de rue (prochain CM) pour faire apparaître ces éléments. Anne-Flore s'étonne que l'ensemble scolaire Notre Dame ait acheté un encart mais les démarches commerciales ne sont pas validées par la mairie. D'autre part, Aurélie signale que certaines entreprises ont été contactées par courrier leur annonçant la venue d'un commercial ... qui n'est jamais venu. Enfin, les autoentrepreneurs ne semblent pas avoir été contactés. En réalité, l'entreprise ne semble avoir eu aucune difficulté à placer des encarts et a simplement cessé les démarches une fois le nombre prévu d'encarts vendus. La commerciale a utilisé la liste des artisans commerçants disponible sur Intramuros et notre site. La durée du plan est prévue sur 3 ans. Il est dommage que l'hippodrome ait indiqué les dates des courses 2022, dates qui seront très bientôt obsolètes, le plan devant être distribué aux meslinois avec le prochain bulletin.
Lorsque les travaux d'aménagement de l'Esplanade des Grands Jardins seront achevés, il est prévu de mettre un plan de la ville dans un panneau sur le même principe d'appel à sponsors, d'autres artisans commerçants ou autoentrepreneurs pourront alors être sollicités

Pour mémoire : prévoir d'ajouter une page sur le site internet de la plaquette sports.

4. Projets 2022

a. Groupe de travail ados.

- Réunion du 12/01 avec les élus volontaires, Julien Gautier, le Directeur de l'EM et Jean-Charles Radepont, l'agent d'accueil
- Mise en place de 2 groupes travaillant sur 2 thèmes différents (skate parc / espace jeunes) encadrés par des élus et un animateur
- Calendrier : 2022 - travail des 2 groupes pour parvenir à une présentation au Bureau puis au CM fin d'année pour évaluation budget -> projet 2023 / 2024
- Une rencontre est prévue semaine prochaine avec la CCPMG - le vice-président en charge de la jeunesse et le responsable de l'animation. Nous souhaitons solliciter la participation de la Communauté de Communes étant donné que la tranche d'âge concernée – ados – est normalement de son ressort.
- Il est souligné qu'il est important que ces 2 projets soient réalisables sur le plan financier (notamment avec l'aide de subventions) sur les 3-4 années à venir car on ne peut faire travailler les jeunes si on sait au départ que financièrement ce ne sera pas possible...

b. Bulletin été -> suite au départ d'Alban, une rencontre est prévue avec la responsable d'un BTS Communication à Laval pour prendre un stagiaire qui puisse aider à la mise en page (compétences In-Design) sur mi-mai et juin. Possibilité de lui demander de compléter notre photothèque ?

Mme Marie-Françoise MOREAU informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec une responsable du lycée d'Avesnières pour proposer un stage de communication du 15 mai 2022 au 1^{er} juillet 2022.

La commission soumet toute une série de thèmes pour ce prochain bulletin en respectant les rubriques créées fin 2021 – 1 page en chiffres, zoom sur une commission, immersion...

c. Plaquette OMS -> présentation de l'existant créé il y a 5-6 ans... proposition de fiche à compléter par les associations pour avoir les infos

Le format reste à définir ; Marie propose une sorte de chemise avec les fiches des associations à l'intérieur ce qui rendrait la mise à jour plus simple et économique. L'objectif est d'ailleurs de ne pas imprimer beaucoup d'exemplaires mais de la proposer sur le site en lecture via la liseuse mentionnée au point 1

Prochaine réunion mardi 22 mars à 17h30.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022 POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

Convention avec Mayenne Habitat pour la construction de 25 logements au lotissement des Néfliers 1^{ère} tranche

La convention est jointe à la présente note.

La présente convention a pour objet de régir les obligations des parties durant la réalisation de l'opération.

A cette fin, il est convenu ce qui suit :

Mayenne Habitat engage un projet de construction de 25 logements locatifs sur l'ilôt N au lotissement des Néfliers (1^{ère} tranche).

La Commune s'engage à mettre à disposition de Mayenne Habitat un terrain viabilisé (desserte pour chaque logement, en limite de propriété, par la voirie et les réseaux) pour l'implantation du projet décrit plus haut. Si besoin, la commune prendra à sa charge le bornage du terrain.

Mayenne Habitat se porte acquéreur du terrain viabilisé au prix correspondant à 70 % du prix du lot, plafonné à 40 € HT le m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

Informations et questions diverses

- Lors du Conseil d'Administration de l'EHPAD, il a été validé la cession à l'euro symbolique d'une partie du parc à Mayenne Habitat afin de construire des logements seniors.
- Départ de Monsieur DAUBERT, directeur de l'EHPAD : à compter du 1er février 2022, Monsieur Frédéric LOYZANCE, directeur des EHPAD Résidence L'Oriole à Vaiges et à Soulgé-sur-Ouette, sera chargé d'assurer l'intérim de direction de la direction commune de l'EHPAD La Providence de Meslay-du-Maine et de l'EHPAD Le Voilier de Bouère jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.
- Centre de vaccination à la salle socioculturelle jusqu'à fin février, à la demande du Préfet. La fréquentation baisse suite aux nombreux cas positifs ou cas contacts, les personnes ne pouvant pas se faire vacciner. Début mars retour de la vaccination dans l'ancien bâtiment CER.
- Intervention des médiateurs de Lutte Anti-Covid de la Protection Civile de la Mayenne, le Mardi 01 et le Jeudi 03 Février 2022 à Meslay-Du-Maine de 11 heures à 16 heures à la salle socioculturelle afin de délivrer des messages de prévention à la population, distribuer et expliquer les autotests, proposer des dépistages antigéniques.
- Semaine Olympique : ce soir une équipe de meslinois vont concourir au quizz à Laval organisé par le CDOS dans le cadre des Jeux Olympiques. Samedi 29 janvier à 10h15, RDV à l'espace meslinois pour une marche de 2024 pas pour la planète.
- Boucles de la Mayenne : arrivée prévue à Meslay du Maine le 27 mai 2023. Parcours organisé sur le territoire de la CCPMG, une retranscription de l'étape sera diffusée sur la chaîne de l'Equipe 21.

- Remise de panneaux d'entrée d'agglomération couleurs de Terre de Jeux, dans le cadre de la semaine, olympique et paralympique, par le département et le comité Mayenne 2024, en présence de Vincent SAULNIER, le vendredi 4 février 2022 à 12h00 à la mairie.
- Dates des prochains CM : 24/02, 17 et 24/03, 28/04, 02/06, 30/06 ou 07/07
- Elections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022
- Pôle enfance : dommage ouvrage concernant la toiture : nouvelle expertise le 02 février 2022, les élus ont décidé de prendre un avocat Me MEUNIER du cabinet LEXCAP à Angers.
- Capture des pigeons : M BRAULT informe le Conseil Municipal que depuis le déplacement des cages fin décembre 112 pigeons ont été capturés en 5 semaines. Et il précise à Madame TAUNAIS qu'un arrêté municipal n'est pas nécessaire puisque les pigeons ne sont pas euthanasiés mais mis dans une volière par l'entreprise en charge du pigeonnier.

En fin de séance du conseil municipal Mme Solène Chauveau informe les membres du conseil municipal de la situation sanitaire du personnel dans les établissements publics communaux.

-
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35*